



Ville de Saint-Lambert
AVIS D’AFFICHAGE
Concours numéro **2017-040**

TITRE :	Surveillants de patinoires extérieures	DIRECTION :	Loisirs, sports et vie communautaire
CATÉGORIE :	Cols bleus	STATUT	Saisonnier
RÉMUNÉRATION :	11,25 \$ / heure	LIEU DE TRAVAIL :	Multiple
HORAIRE :	Horaire variable en fonction des disponibilités Lundi au vendredi 15 h 30 à 22 h Samedi et dimanche 9 h à 22 h	DURÉE DE L’AFFICHAGE :	8 au 22 décembre 2017

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION :

Sous la supervision du chef de la division des sports, le surveillant de patinoires extérieures doit assurer la surveillance et l’entretien de la patinoire où il est assigné. Il doit également accueillir avec courtoisie les usagers et les citoyens fréquentant les installations. Enfin, il doit veiller au respect de l’horaire d’ouverture déterminée par la Direction des loisirs et de la vie communautaire.

EXEMPLES DE TÂCHES À ACCOMPLIR (principales tâches) :

- ✓ Assurer l’entretien sommaire et la propreté des installations;
- ✓ Installer les équipements sportifs mobiles;
- ✓ Répondre au téléphone;
- ✓ Effectuer les réparations mineures sur les filets de buts, au besoin;
- ✓ Faire respecter les règles en vigueur;

EXIGENCES :

- ✓ Posséder un sens de l’autonomie développé;
- ✓ Démontrer une excellente diplomatie et courtoisie;
- ✓ Avoir un sens aigu du service à la clientèle;
- ✓ Maîtrise de la langue française
- ✓ Atouts : Formation RCR

Toute personne intéressée à poser sa candidature doit faire parvenir son curriculum vitae ou remplir le formulaire de demande d’emploi de la Ville, en mentionnant clairement le numéro de concours **2017-040**, au plus tard le 22 décembre 2017, avant midi, à l’adresse suivante :

Ville de Saint-Lambert - Direction des ressources humaines et des communications

55, avenue Argyle
Saint-Lambert (Québec) J4P 2H3
Courriel : dotation@saint-lambert.ca
Télécopieur : 450 672-3732

La Ville de Saint-Lambert souscrit au principe d’accès à l’égalité en emploi et invite les membres des communautés culturelles à poser leur candidature. Le genre masculin est employé sans discrimination et uniquement dans le but d’alléger le texte.